

Délibération concernant l'avis de la CCIRS sur
le projet de révision du SAGE Boutonne

Le bassin versant de la Boutonne couvre un territoire d'une superficie de 1 320 km², sur 130 communes :

- 79 communes en Charente-Maritime (circonscription de la CCI Rochefort et Saintonge)
- 51 communes en Deux-Sèvres (circonscription de la CCI Deux-Sèvres).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Boutonne (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau, qui fixe des orientations et des dispositions pour l'amélioration de l'état de la ressource, que ce soit au niveau qualitatif, quantitatif ou des milieux aquatiques.

D'une part, les programmes, décisions administratives, documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme (SCOT, PLU, ...) doivent être compatibles avec Le SAGE Boutonne. D'autre part, les autorisations d'implantations (industries, carrières, centrales hydro électriques...), le contenu des arrêtés d'autorisation d'exploiter, les autorisations de prélèvements d'eaux et leur sécurisation, les moyens d'assainissement et contrôles à mettre en œuvre, les redevances à payer dépendent étroitement du SAGE.

La révision du SAGE Boutonne a été lancée en 2010. Avant l'arrêté préfectoral d'approbation du projet de SAGE Boutonne révisé, l'avis des CCI Rochefort et Saintonge et Deux-Sèvres est demandé.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des remarques formulées qui constituent pour la plupart des points de vigilance, (Cf. note de synthèse transmise aux membres), décide d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du SAGE Boutonne.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 25 juin 2015, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	27
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	14
Nombre de membres élus présents	17
Nombre de votants	17
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Roland CAILLET



Vice-président Secrétaire

Jean-Claude DELAUNE



Président